

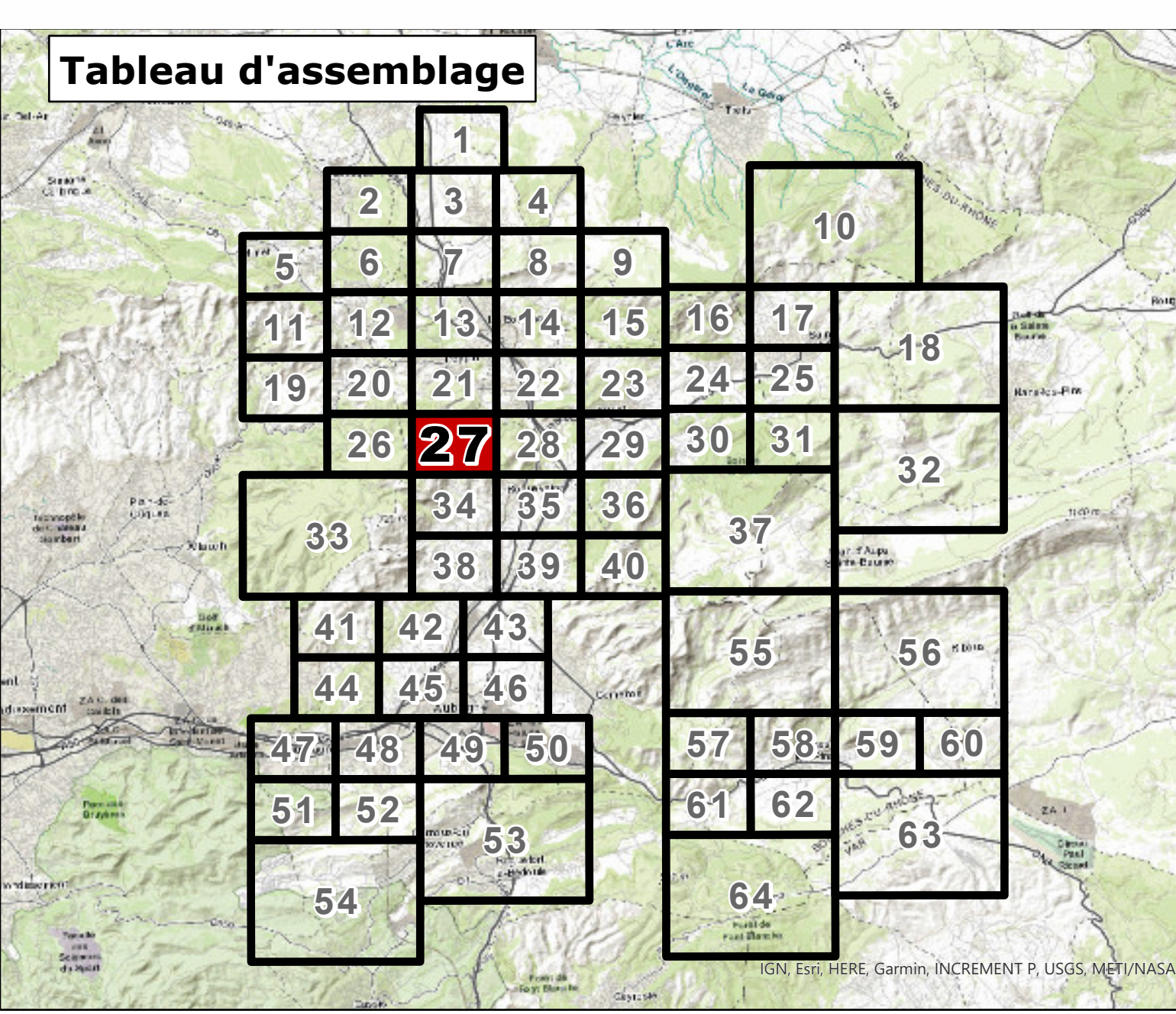
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
27

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

LA DESTROUSSE, PEYPIN, ROQUEVAIRE



Urbanisme <ul style="list-style-type: none">UrbanismeLimite de zoneOrientation d'aménagement et de programmation (OAP)Polygone constructibleEMPLACEMENTS RESERVES<ul style="list-style-type: none">Emplacement réservé pour voirieAutre emplacement réservéEmplacement réservé de mixité socialeServitude pré-localisation pour équipementPatrimoine<ul style="list-style-type: none">PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL<ul style="list-style-type: none">Élément remarquableÉlément remarquable faisant l'objet d'une ficheCanal de Marseille et dérivationsPATRIMOINE NATUREL<ul style="list-style-type: none">Espace vert protégéAutre protégé ponctuelAlignement végétalEspace vert protégéTerrain outvrié à protéger	MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES <ul style="list-style-type: none">Secteur de mixité socialeLinéaire commercialPolarité commercialePôle de vie DIVERS <ul style="list-style-type: none">Servitude d'affiliée d'un projetBâtiment pouvant changer de destinationSecteur de richesse du sol ou sous-sol	PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS) <ul style="list-style-type: none">Implantation imposéeMarge de reculMarge réglementaire "entrée de ville"Prescription de hauteurPrescription de vue
---	--	--

Fond de Plan <ul style="list-style-type: none">ParcelaireÉlément de repèreBâti durPisiche ou Plan d'eauBâti légerChenalère
--

